



# Appel à Projets

Collectif Jeune Public Hauts-de-France – “C’est pour bientôt” –

Créations 2023/2024 ou 2024/2025

## Présentation

Le Collectif réunit des structures de diffusion, des compagnies et des personnalités partenaires de la Région Hauts-de-France toutes intéressées par la création et les sensibilisations accessibles aux enfants, aux adolescents et à leur entourage.

Depuis 2016, le Collectif Jeune Public Hauts-de-France a mis en place “C’est pour bientôt” : un dispositif de présentation de projets associé à un fonds de soutien interprofessionnel qui a pour objectif d’accompagner et de soutenir financièrement la création jeune public régionale.

Le dispositif permet à quatre équipes artistiques sélectionnées par le Collectif Jeune Public HdF et parrainées/marrainées par une structure culturelle de la région de présenter leur futur projet de création jeune public à des professionnel·les des Hauts-de-France lors du temps fort “C’est pour bientôt”.

Ces présentations offrent aux équipes artistiques accueillies l’opportunité de trouver des coproducteurs, des résidences, des préachats et de rendre visible leur projet en amont de leur création. Pour les programmateurs, c’est un temps de repérage et de découverte des créations à venir.

A l’issue des présentations, deux projets seront sélectionnés par les membres d’un jury de professionnel·les mixte : artistes, auteurs et autrices, plateformes jeune public, représentant·es de lieux région ou hors région, enseignant·es, agences culturelles, technicien·nes de collectivités.

Les deux projets lauréats bénéficieront d’un soutien financier ainsi que d’un relais en communication.

## Critères d'éligibilité

- Être une équipe artistique domiciliée en région Hauts-de-France (siège social et activité)
- Présenter un projet de création jeune public dans le domaine du spectacle vivant (Marionnettes, danse, théâtre, cirque, musique, conte...)
- Proposer une création jeune public en saison +1 ou +2, soit en début du montage :  
Pour un "C'est pour bientôt" dont la présentation de projet a lieu le 23 novembre 2022, la création devra avoir lieu en 2023/24 ou 2024/25
- Être accompagnée par un parrain ou une marraine de la région Hauts-de-France. Ce soutien doit être réel et peut revêtir différentes formes :
  - Pour les équipes artistiques : mutualisation, accompagnement artistique/administratif, apport en industrie, accueil en résidence
  - Pour les lieux : coproduction, préachat, accueil en résidenceChaque parrain/marraine ne peut accompagner qu'un seul projet
- Présenter un budget équilibré

## Procédure de sélection

15 septembre : date limite de réception des dossiers de candidature

17 octobre : sélection des 4 dossiers qui seront présentés au "C'est pour bientôt" par les membres du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public.

Les 4 projets sélectionnés par le CA présenteront leur projet lors du temps fort "C'est pour bientôt".

23 novembre – "C'est pour bientôt" : Présentation des 4 projets sélectionnés

Les binômes équipe artistique - parrain/marraine viennent présenter ensemble le projet de création.

La présentation des projets est laissée à la libre initiative des candidat-es et s'effectue sur une journée selon les indications suivantes :

Chaque équipe dispose de 30 minutes de plateau qui comprend :

- Une présentation originale dans la forme et le contenu du projet par les artistes (texte, photos, vidéo, son etc.) Compte tenu des conditions de la rencontre, la présentation devra être légère techniquement. Un vidéoprojecteur, un écran, et un système son seront mis à disposition.
  - Une prise de parole du parrain/marraine pour motiver les raisons de son accompagnement
- Chaque équipe dispose également de 15 minutes d'échange avec le jury et le public.

## Calendrier :

15 septembre 2022 : Date limite de réception des dossiers de candidature

17 octobre 2022 : Instruction des dossiers et sélection de 4 projets par le CA du Collectif Jeune Public.

23 novembre 2022 : Journée professionnelle "C'est pour bientôt" à la Comédie de Béthune. Présentation des 4 projets retenus. Sélection par le jury des deux projets lauréats.

Décembre 2022 / janvier 2023 : Signature de la convention.

Versement de l'aide financière "C'est pour bientôt" pour les deux projets lauréats.

## Soutien financier et accompagnement

Les aides financières attribuées aux deux équipes artistiques lauréates sont constituées des fonds récoltés au cours de l'année auprès de l'ensemble de la profession. Lors des précédentes années, le fonds de soutien s'élevait à 15 000€. La répartition de la somme totale sera définie par les membres du CA du Collectif Jeune Public à l'issue de la présentation des projets.

Les lauréats bénéficient également d'un relais en communication défini entre les deux parties jusqu'à la création du projet et d'un suivi au développement avant, pendant et après sa création dans la mesure des disponibilités et des moyens des membres du Conseil d'Administration du Collectif Jeune Public.

## Constitution et dépôt des projets

Pour candidater merci d'adresser **avant le 15 septembre 2022 minuit** le dossier de candidature suivant :

- Le formulaire de candidature complété par l'équipe artistique.
- Le formulaire « parrain-marraine » complété par le parrain ou la marraine
- Un budget équilibré
- Des photos et/ou visuels crédités en haute définition
- Le dossier de création du projet
- La lettre de motivation précisant la ou les raisons de l'adresse au jeune public, la nature de votre projet et les raisons de votre candidature

Ces éléments sont à envoyer à **coordination@cjp-hdf.fr**

## Informations et contact

Camille Douay, coordinatrice

Mail : [coordination@cjp-hdf.fr](mailto:coordination@cjp-hdf.fr)

Tél : 06 70 43 17 90

<https://www.collectif-jeune-public-hdf.fr>

